

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JANVIER

A LA CHAMBRE

Jeudi soir, 15 janvier.

La Chambre a complété sans incident, sous la présidence d'âge de M. Gasté, la composition de son bureau.

Avec un peu de tiraillement, M. Spuller a été réélu vice-président ; les trois questeurs sortants ont été renommés, et M. Floquet a prononcé l'allocution d'usage en installant le bureau.

Après avoir parlé des travaux passés et futurs de la Chambre, M. Floquet a fait une incursion dans la politique gouvernementale en réclamant dans la législation « l'action énergiquement progressive. »

« La République qui sait vaincre, a-t-il dit, n'entend pas abuser de sa victoire, mais elle a le devoir d'en user largement au profit surtout de ceux qui ont le plus besoin de la justice et de la solidarité sociale. Après avoir fait reculer ceux qui naguère se vantaient avec tant d'arrogance de chasser de France la République, nous serions bien coupables ou bien naïfs, si nous pouvions nous laisser surprendre par ceux qui prétendent expulser de la République les lois, les doctrines, les espérances républicaines. »

C'est en langage plus simple la continuation de la guerre antireligieuse que M. Floquet a demandée.

La République n'entend pas abuser de sa victoire passagère, mais elle entend en user.

Plus que jamais elle pressurera le contribuable ; plus que jamais elle traitera en parias les catholiques et les royalistes.

Quant à ceux qui prétendent entrer dans la République pour l'améliorer, pour la rendre habitable, ils doivent y renoncer.

Sur la proposition de M. Ricard, la Chambre ordonne l'impression et l'affichage du discours, que M. Floquet, dans sa modestie, a accepté avec peine.

Encore un discours affiché !

Au Sénat

La séance est ouverte à deux heures par M. de Lur-Saluces, doyen d'âge.

Les sénateurs qui, à l'ouverture de la séance, étaient peu nombreux, arrivent en foule dès que le scrutin pour la nomination du président du Sénat est ouvert.

L'opération a lieu au milieu d'un certain bruit.

M. Le Royer est élu par 168 voix. Le scrutin est ouvert pour la nomination de quatre vice-présidents.

MM. Bardoux, Challemel-Lacour, Merlin et Demôle, ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés vice-présidents pour l'année 1891.

MM. Hugot, Cabanes, Franck Chauveau, Dusolier, le marquis de Carné, Morellet, ayant obtenu la majorité, sont proclamés secrétaires pour l'année 1891.

MM. l'amiral Peyron, Gayot et Cazot, ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés questeurs pour l'année 1891.

En conséquence de ces votes, le bureau du Sénat se trouve ainsi constitué pour l'année 1891 :

M. Le Royer, président. — MM. Bardoux, Challemel-Lacour, Merlin, Demôle, vice-présidents. — MM. Hugot, Cabanes, Franck Chauveau, Dusolier, le marquis de Carné et Morellet, secrétaires. — L'amiral Peyron, Gayot et Cazot, questeurs.

LES MALADES COMPROMIS

PAR LA LOI MILITAIRE

La loi militaire est un des piliers d'airain de la République, défense d'y toucher sous peine d'excommunication majeure. Cependant, le ministre de la guerre se gêne peu avec elle, il en prend et il en laisse. Le service de trois ans est en fait, pour un grand nombre de soldats, réduit à deux ans. Les radicaux ne s'en plaignent pas, leur idéal étant de n'avoir pas d'armée du tout.

Voici des audacieux d'un autre genre, qui demandent à réviser sur un point la loi militaire ; le Conseil général des Facultés de Paris se plaint que la loi porte un coup fatal aux études supérieures, en particulier aux études médicales. Dans un rapport, M. Milne Edward consigne le vœu formulé en ce sens par la Faculté de médecine de Paris. Un étudiant en médecine ne peut ni devancer l'appel, ni demander un sursis ; ses études médicales sont commencées depuis un an ou deux quand il reçoit sa feuille de route, il interrompt ses études pendant un an, il a au moins vingt-deux ans quand il reprend ses études interrompues. Il doit être reçu docteur à vingt-six ans, ou interne dans un hôpital, sinon il retourne à la caserne faire deux ans de service.

(Les séminaristes sont dans une situation analogue.)

De là pour le futur médecin un surmenage épouvantable et des études médicales très superficielles, résultat fâcheux pour le médecin lui-même et plus encore pour les malades qui remettront leur vie entre ses mains mal exercées.

D'une manière générale ces réflexions s'appliquent à toutes les hautes études. Le Conseil général des Facultés se plaint vivement que dans toutes les écoles supérieures les cours soient désorganisés. Partout l'on suit naturellement un cours progressif de deux ou trois ans que le service militaire vient interrompre. « Toute l'économie des études se trouve bouleversée de la plus désastreuse façon. »

A qui la faute ? Aux républicains qui, dans leur manie égalitaire, ont courbé sous un même joug tous les jeunes fronts, comme si l'interruption du travail causait un préjudice égal au maçon ou au carabin de vingt ans. *Suum cuique*, disait récemment Guillaume, ce qui veut dire, ajoutait-il, je donnerai à chacun ce qui lui est dû et non pas à chacun la même chose.

Contre l'intérêt particulier de l'étudiant, il importe de considérer l'intérêt général du pays. C'est même celui-ci qui doit régler tous les autres, c'est en effet sur lui et sur lui seul que repose la loi militaire tout entière. Pourquoi nos fils sont-ils soldats ? Pourquoi en-

lève-t-on l'ouvrier à son chantier, le paysan à sa charue ? Parce que l'intérêt général l'exige. Eh bien ! l'intérêt général exige que nous ayons des médecins instruits, des ingénieurs habiles ; il exige surtout que nous ayons des prêtres. Mais là se trouve la pierre d'achoppement. La République ne veut pas de prêtres et c'est pour en rendre le recrutement impossible qu'elle désorganise tous les services intellectuels.

Les savants se plaignent et ils ont raison, la République cherchera le moyen de leur donner satisfaction et elle continuera à appliquer aux séminaristes la loi dans toute sa rigueur. Au fond, c'est à eux seuls qu'elle en veut. Elle ne leur demande pas s'ils sont républicains ou royalistes, elle sait seulement qu'ils veulent être prêtres, cela lui suffit. Elle pratique la théorie républicaine formulée par Proudhon : Dieu, retire-toi ! H.-A. MARTIN.

M. Maurice Marck publie dans le *Petit Courrier*, sur la réouverture du théâtre parlementaire, un article auquel nous empruntons le passage suivant :

« Moi, je dis que quand nos députés sont en vacances, on ressent un bien-être égal à l'agacement continu qu'on éprouve lorsqu'ils discutent au quai d'Orsay.

« Tenez, pendant ces trois dernières semaines, il s'est produit beaucoup d'événements de diverse nature. On a même nommé des sénateurs, ce qui n'est pas peu de chose.

« Eh bien ! le pays n'a pas dit ouf ! Il a assisté d'un œil impassible aux cabrioles de M. le président du conseil et il a haussé les épaules en écoutant les blagues débitées par M. Ferry aux délégués vosgiens.

« On s'est beaucoup plus occupé dans ces derniers temps des vides que la mort faisait parmi nos illustrations ou des détails de l'affaire Fouroux, que des incidents de la politique.

« Cela se comprend de reste. La politique n'offre que bien rarement des scènes aussi agréables que celles dont la Cour d'assises de Draguignan vient d'être le théâtre.

« Ce Fouroux, que le jury du Var vient de condamner pour cinq ans à la confection des chaussons de lisière, est un type bien autrement intéressant que tous les chefs d'emploi du Palais-Bourbon.

« Voilà un homme qui, à force d'outrecuidance et d'aplomb, était arrivé à mériter la confiance de ses concitoyens. Ceux-ci avaient fait de lui un chef et c'est à qui lui donnerait des marques d'affection et d'estime. Or, ce Fouroux était une vulgaire crapule, non seulement un criminel, mais un misérable ne possédant point la plus petite notion de délicatesse.

« Vous conviendrez qu'en présence des procédés de Fouroux à l'égard de la malheureuse qu'il vone à l'infamie, les méfaits de nos gouvernants opportunistes ne sont plus que de la Saint-Jean. . . . »

MOBILISATION ALLEMANDE

Il est bien difficile de ne pas reparler des projets de mobilisation que l'on prête à l'Allemagne en Alsace-Lorraine. Quoi qu'on en dise,

la nouvelle n'a pas été démentie officiellement, et même un journal de Mulhouse, qui avait commencé par déclarer le fait inexact, y est revenu en expliquant qu'il s'agissait surtout de constater en combien de temps les troupes stationnées dans le Reichsland pourraient être transportées de l'autre côté de l'Empire. En conséquence, aussitôt mobilisés, les 14^e, 15^e et 16^e corps d'armée allemands s'embarqueraient en chemin de fer pour gagner la Silésie, et de là revenir prendre leurs positions en Alsace-Lorraine.

Certes, l'Allemagne est libre d'opérer chez elle comme bon lui semble ; mais elle ne saurait cependant avoir la prétention de concentrer, en pleine paix, trois corps d'armée à la frontière française, sans donner des gages de la pureté de ses intentions.

Lorsqu'en 1887, nous fîmes un essai de mobilisation, nous eûmes bien soin de le crier par-dessus les toits longtemps à l'avance. De plus, nous choisîmes le 17^e corps, celui dont la mise sur le pied de guerre pouvait le moins exciter les susceptibilités internationales.

L'essai de mobilisation du 17^e corps français ne saurait donc être comparé en aucune façon à la concentration soudaine du 3^e corps d'armée allemand à proximité de notre frontière. Quelle garantie pouvons-nous avoir contre les fantaisies possibles du commandement allemand ? Ne peut-il être tenté, en présence de la faiblesse de nos garnisons de l'Est, de chercher à surprendre Nancy et d'essayer de forcer la ligne de nos forts d'arrêt ? — Les trois corps allemands mobilisés représenteront, au bas mot, 100,000 hommes ; c'est une belle avant-garde.

Nous devons donc prendre nos précautions. On nous parle de mobiliser également de notre côté trois corps d'armée, qui eussent pu être le 6^e, le 7^e et le 2^e ou le 5^e ; l'Allemagne n'eût eu rien à dire. Sans aller jusque-là, nous croyons qu'il y a des mesures à prendre. Pendant la période critique qu'on nous annonce, nous devons occuper Nancy et nos principaux forts d'arrêt assez fortement pour les mettre entièrement à l'abri d'un coup de main ; la frontière de Longwy à Pagny et de Pagny à Blamont devra être observée avec soin par notre cavalerie ; les chasseurs à pied auront à occuper les passages des Vosges.

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce bruit de mobilisation allemande, c'est qu'en même temps des journaux italiens fort sérieux révélaient le projet de mobilisation de trois corps d'armée à trois divisions dans l'Italie du Nord.

En plein mois de janvier, nous n'avons pas grand-chose à craindre des fanfaronnades italiennes ; il conviendrait cependant de rester très attentif du côté des Alpes-Maritimes et de la route de la Corniche. Enfin, on ne saurait trop avertir les Suisses de se tenir sur leurs gardes ; un coup de main sur le canton du Tessin et sur le tunnel du Gothard pourrait être très facilement servi. La situation politique dans le Tessin servirait de prétexte à une invasion subite des forces italiennes.

En résumé, après avoir traité de nouvelles en l'air les bruits relatifs à la mobilisation des armées allemande et italienne, beaucoup d'esprits sérieux commencent à s'en préoccuper

réellement. Espérons que notre gouvernement veille de son côté, et que M. de Freycinet ne se dérobera pas cette fois à ses devoirs de chef de l'armée, comme il vient de le faire pour l'enceinte de Paris.

(Moniteur.) Colonel SERVAL.

INFORMATIONS

DÉCORATION RÉPUBLICAINE

On a décoré bien des morts, bien des gens qui n'étaient pas nés. C'est une tradition des bureaux. Aussi ne peut-on éprouver aucune surprise à apprendre que le nommé Berjeon (Antoine-Augustin), affligé tout récemment des palmes académiques, en qualité d'administrateur du *Rappel*, n'a jamais administré ni ce journal ni d'autres.

C'est une bévue de plus, et voilà tout. Mais, par ce fait même, l'administrateur réel du *Rappel* ne se trouve-t-il pas nommé officier d'Académie ? Question à élucider par l'intéressé.

BRUITS DE DÉSARMEMENT

Les propositions de désarmement ne sauraient endormir la vigilance des patriotes tant en France qu'en Russie. C'est ce qu'affirme avec raison M. Millevoye dans une lettre dont voici les passages importants :

« Je suis en mesure d'affirmer que dans la dernière entrevue entre M. de Caprivi et M. Crispi, le ministre italien n'a point dissimulé au successeur de M. de Bismarck combien étaient lourdes pour l'Italie les charges de la triple alliance. L'hypothèse des propositions de désarmement y a été discutée.

« On ne réussira pas à attirer notre pays dans ce piège, à endormir sa vigilance, à atténuer son patriotisme. Ce n'est pas, d'ailleurs, à la France seule qu'on devrait proposer le désarmement, mais à l'Europe entière. Or, j'affirme qu'en Russie, les négociations, sur ce point, ne pourraient même pas s'ouvrir. En France, tous les partis s'uniraient, comme aux grands jours de notre histoire, pour repousser une demande qui, malgré les formes diplomatiques, ne serait qu'une sommation et qu'un défi. »

L'INSTRUCTION LAÏQUE ET OBLIGATOIRE

Un maire d'une des grandes villes d'Algérie vient de réviser les noms des rues Mac-Mahon, Randon, etc., qui rappelaient des souvenirs trop lourds à la reconnaissance de ses administrés. Et savez-vous par quels noms il a remplacé ceux des héros de la première heure ?

Par ceux de Jean Huss III et d'Urbain Grandier III !

Franchement nos républicains dépassent parfois les bornes de l'ineptie.

Serait-ce le résultat de l'instruction laïque et obligatoire ?

Les maisons des Bourbons de France et des Deux-Siciles célèbrent aujourd'hui les anniversaires de la naissance du duc d'Annam et de S. M. le roi François II de Naples.

Le premier entre dans sa soixante-dixième année et le second dans sa cinquante-sixième.

UN PETIT PLÉBISCITE

Nous lisons dans le *Figaro* :

« M^{me} de Jonquières a été condamnée, on le sait, à deux ans de prison ; des démarches vont être faites auprès du Président de la République pour obtenir la grâce ou la remise d'une partie de la peine.

« La condamnation a été, en effet, quelque peu sévère ; et nous posons à nos lectrices cette simple question :

« M. Carnot doit-il gracier M^{me} de Jonquières ? »

« Nous publierons le résumé des réponses qui seront adressées au Masque de Fer. »

PROCHAINE INVASION DE CRIQUETS EN ALGÉRIE

Un journal d'Alger annonce pour le printemps prochain, non seulement une invasion de criquets de l'espèce de ces dernières années, dites *stauronotus araneadus*, mais des grosses sauterelles qui ont infesté l'Algérie en 1867 et 1873. L'invasion viendrait du Touat et du Gourara.

L'administration militaire aurait fait part de ses préoccupations au gouvernement général.

OU VA L'ARGENT ?

Le Conseil général de la Seine a voté, il y a trois ans, un crédit de 300,000 fr. pour prendre possession, en Algérie, des vastes terrains de Ben-Chicao, qui lui ont été donnés par M. l'abbé Rhoudil et où devaient être envoyés de nombreux enfants moralement abandonnés, pour s'y livrer à la viticulture.

Or, aujourd'hui, la direction de l'Assistance publique et les architectes demandent un nouveau crédit de 500,000 fr.

Les premiers fonds votés n'ont servi, paraît-il, qu'à construire une coquette villa pour le directeur qui dirige une école-ferme de six enfants ! Et les architectes prétendent que la villa n'est pas solide !

Voilà comment l'Assistance publique emploie les ressources que lui a confiées la charité publique et comment elle gaspille les fonds qui lui sont votés, à créer des places pour ses protégés et pour des agents électoraux !

Obsèques du baron Haussmann

Hier, à midi, ont eu lieu les obsèques du baron Haussmann. Deux bataillons du 129^e de ligne, deux sections à cheval du 12^e d'artillerie et un escadron du 28^e dragons ont rendu les honneurs militaires.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Alphonse de Rothschild et vicomte de Laborde, de l'Académie des beaux-arts ; Henri Chevreau, ancien ministre ; Alfred Blanche, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine ; Teyssonnière, ancien conseiller municipal, et Frédéric Lévy, ancien maire du onzième arrondissement.

Trois maîtres des cérémonies portaient sur des coussins les décorations du défunt ; venaient ensuite le général du Barail, représentant le prince Victor Napoléon, et le colonel Bonaparte, représentant l'impératrice Eugénie, puis les membres de la famille, MM. Dollfus, Pernety, Luling, son gendre.

Dans la foule, citons au hasard : MM. Binner, Quentin-Bonchard, Berry, revêtus de leurs insignes de conseillers municipaux ; Jolibois, Levert, Poriquet, Buffet, Marius Martin, Dugué de la Fauconnerie, Robert Mitchel, Alphand, le baron Reille, le baron de Soubeyran, Roger, etc.

Tous les comités impérialistes de la Seine étaient représentés par des délégations.

Au temple de la rue Chauchat, M. le pasteur Lods, dans une émouvante allocution, a fait l'éloge du défunt dont le souvenir, a-t-il dit, durera autant que la ville qu'il a transformée.

Le char funèbre a été salué, sur tout son parcours, avec un grand respect par la population parisienne.

Au cimetière, ont pris la parole : M. Blanche, remplaçant le général du Barail au nom des comités impérialistes de la Seine, Delaborde, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, et Georges Berry, conseiller municipal.

NOUVELLES MILITAIRES

Il est absolument inexact, dit le *Progrès militaire*, que M. de Freycinet ait supprimé les servitudes de l'enceinte de Paris. Le bruit qui a couru à cet égard ne pouvait reposer sur aucun fondement sérieux ; supprimer les servitudes, c'est en fait supprimer l'enceinte, et on sait que, malgré les sollicitations de certains intéressés, le Conseil supérieur de la guerre, seul jugé en cette matière, a toujours répondu par un veto formel.

L'expérience ayant montré que pendant la saison froide, le transport des jeunes chevaux par chemins de fer les exposait à contracter des maladies de poitrine graves et même assez fréquemment mortelles, un des prédécesseurs de M. de Freycinet avait décidé que les chevaux de remonte ne feraient plus mutation pendant les mois de décembre et janvier.

Il faut croire que la circulaire en question est tombée dans l'oubli ; car, pas plus tard qu'il y a quatre jours, le hasard nous a fait assister au débarquement, par un froid de 9°, d'un

convoi de chevaux venant d'un dépôt de remonte de l'Ouest et destinés à un régiment de cavalerie de Paris.

Nous ne nous expliquons pas des transports de jeunes chevaux à pareille époque. Si les dépôts sont trop pleins, ils faut suspendre les achats. Les chevaux coûtent trop cher pour que de gaieté de cœur on se prépare à les livrer à l'équarisseur.

(Progrès militaire.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

La neige n'a pas continué dans l'après-midi d'hier, mais vers huit heures du soir elle a recommencé à tomber. Ce matin le sol en était recouvert.

La température s'est radoucie ; le thermomètre marquait ce matin 1 degré au-dessus de zéro ; à midi, 3 degrés. Le baromètre descend, mais le vent reste nord. La neige ne fond que dans les rues et sur les toits.

FERMETURE DE LA CHASSE

La fermeture de la chasse est fixée définitivement au 1^{er} février.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR

MM. les membres de la Société des courses de Saumur sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 1^{er} février 1891, à une heure, à l'Hôtel de Ville de Saumur (salle de la Justice de paix).

But de la réunion : reddition des comptes de l'exercice 1890.

LE LIEUTENANT-COLONEL RAMOTOWSKI

On donne de fâcheuses nouvelles de la santé de M. le lieutenant-colonel Ramotowski, du 7^e hussards, qui est souffrant d'une grave maladie d'estomac.

Le lieutenant-colonel Ramotowski a été chef d'escadrons à l'École d'application de cavalerie Saumur.

Il est très brillamment coté comme chef de corps.

LA RÉPARTITION DE L'EMPRUNT

Le *Journal officiel* a publié l'avis suivant :

« Les porteurs de récépissés de souscriptions de 4,500 fr. de rente et au-dessus sont informés qu'un acompte de quatre-vingt-cinq pour cent (85 p. 100) de leur versement de garantie, à titre de remboursement partiel et sauf liquidation ultérieure, est tenu à leur disposition. »

Le paiement de cet acompte sera effectué :

» Pour les souscriptions faites à Paris, à la

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

— Il reste bien entendu, fit Eudore, que nous gardons, vous et moi, la faculté de nous retirer de la société quand il nous plaira et d'exiger la liquidation immédiate.

— C'est une clause du contrat ; vous venez de la lire.

— Quant aux bénéfices, nous les partageons selon le droit commun, au prorata des versements effectués ?

— Parfaitement. Ainsi, votre mise initiale étant de soixante mille francs, la mienne de vingt mille seulement, vous aurez droit aux trois quarts dans le premier partage.

— Et quand versez-vous ces vingt mille ?

— Je vais écrire immédiatement à ma famille qui les prélèvera sur ma dot future ; j'espère les faire entrer en compte d'ici cinq ou six jours. A propos, nous pourrions bien faire l'économie d'un comptable jusqu'à que l'agence soit définitivement lancée. Vous devriez consacrer une ou deux heures par jour aux

opérations préliminaires ; je vous retrouverais ici pour cela.

— Très volontiers ; de trois à cinq, par exemple ?

— C'est convenu : rendez-vous ici tous les jours, de trois à cinq. Quant aux démarches, je m'en charge.

— Quelles démarches ?

— Mais d'abord la location d'un emplacement sur les champs de courses ; ce sera même la grande dépense de l'agence. Je suis certain d'obtenir l'autorisation des hippodromes suburbains ; mais le chien, ce sera de traiter avec la Société d'encouragement.

— Pourquoi cela ?

— Parce que... fit Bébé-rose embarrassé, parce que les directeurs portent en général des noms historiques... la fleur du faubourg Saint-Germain, quoi ! et dame... vous comprenez, ils le font au scrupule ; ils se vantent d'encourager l'amélioration de la race chevaline en France, et non les paris.

— Notre agence est très honorable ? insinua l'ancien magistrat un peu inquiet.

— Parbleu ! Je vous prie de croire que sans cela... Mais il existe des préjugés contre les agences, parce que certains books ne sont

pas de s modèles de délicatesse. Comme s'il fallait traiter de filous tous les banquiers et les notaires, quand l'un d'eux passe en Belgique avec la caisse !

— C'est évident, fit Eudore rassuré.

— Enfin, reprit Bébé-rose, nous commencerons toujours par opérer sur les suburbains. Ensuite, lorsque les directeurs de Longchamps nous auront reconnus pour des gentlemen très corrects, il nous autoriseront sans doute. Du reste, je connais personnellement quelques-uns d'entre eux...

— Ah ! s'écria Eudore avec une admiration naïve.

Remo sourit et continua :

— Le duc de Seuil-Vendôme possède un hôtel à Amiens. Mes parents le voient pendant ses rares séjours dans la Somme ; le duc témoigne beaucoup d'estime à mon père.

Cet aveu fait très simplement décupla du coup la considération du président pour son associé. Il songea tout bas qu'un jour peut-être le nom de sa fille serait prononcé chez le duc de Seuil-Vendôme ; et un grand dédain méricordieux lui vint pour les pauvres bourgeois de Béport enfoncés dans leur trou là-bas. Mais l'infortuné qu'Eudore de Valmeur renia le plus

effrontément ce fut certes M. Papillon.

Remo suivait toutes ces impressions dans les regards brillants du nouveau gentilhomme et il s'informa, non sans quelque malice, si Clotilde s'était opposée vivement à ce changement de caste.

— Elle, mais au contraire ! C'est M^{me} de Valmeur qui m'a démontré le néant de mes préjugés bourgeois ; elle qui m'a rappelé les droits de mon grand-père à la particule. D'ailleurs, je ne renie pas mon passé, mes fonctions dans la magistrature... Loin de là, afin d'en perpétuer le souvenir, je compte ajouter à nos armoiries un lion tenant une balance entre ses pattes ; ça peut-il aller avec les deux merlettes, hein, vous qui connaissez le blason ?

— Mais oui, très bien, sourit Remo.

Eudore s'était levé pour partir. Tout en prenant rendez-vous le lendemain, il inspectait de nouveau l'ameublement de la pièce ; le dos appuyé contre un cartonnier qui masquait une porte murée, il causait tranquillement, quand soudain le pauvre homme tressauta en jetant un cri. Un coup de pistolet venait de retentir de l'autre côté de la cloison avec le bruit malin de la balle derrière le cartonnier.

— Qu'est-ce que c'est ?

caisse centrale du Trésor public, rue de Rivoli.

» Pour les souscriptions faites dans les départements et en Algérie, à la caisse du comptable qui a délivré le récépissé (trésorier-payeur général, trésorier-payeur, receveur particulier ou percepteur de la ville, dans les chefs-lieux d'arrondissement où il n'y a pas de receveur des finances).

» En ce qui concerne les souscriptions garanties par un dépôt de titres appelés au remboursement en exécution de la loi du 26 décembre 1890 (obligations trentenaires ou bons de liquidation), le remboursement partiel ne s'effectuera dans les départements qu'après réception par le comptable de l'avis de vérification des titres déposés.

En 1886, les remboursements effectués, comme aujourd'hui, dès le lendemain de l'émission, avaient atteint une proportion de 90 0/0.

Voici le calcul approximatif qui a déterminé la proportion de 85 0/0, arrêtée pour le montant des remboursements à effectuer.

Étant donnée une souscription de 1,500 fr. de rente, cette souscription se trouve réduite dans la proportion de 6 fois 1/2, soit 91 fr. de rente en chiffres ronds.

A raison du versement de garantie qui est de 5 fr. par chaque franc de rente, le souscripteur à 1,500 fr. de rente doit donc laisser au Trésor..... 455

Plus une somme égale pour le versement à la répartition, soit..... 455

Total..... 910

Ce souscripteur à 1,500 fr. de rente ayant fait un versement de 7,500 fr., il lui est rendu 85 0/0 de cette somme, soit 6,375 fr.

Le Trésor garde la différence ou 1 125 fr., sauf liquidation ultérieure.

Ce calcul n'est qu'une indication qui pourrait être modifiée par l'application exacte de l'arrêté ministériel, en ce qui concerne l'attribution des fractions.

Théâtre de Saumur

Il est à remarquer que certaines œuvres maîtresses, avant de pénétrer dans les mœurs et d'arriver jusqu'au grand public, subissent des vicissitudes sans nombre, et n'ont souvent de succès que lorsque leurs auteurs ne peuvent plus en jouir. Telle est *Carmen*, qui, à sa première représentation, ne fut guère accueillie que par un très petit nombre de dilettantes. Mais aujourd'hui on a enfin compris ces pages sublimes; on a compris surtout qu'il n'était plus besoin d'aller chercher les maîtres italiens, ternes et démodés; que notre musique française était à la hauteur et pouvait lutter avantageusement avec celle de l'étranger.

Cette musique de *Carmen*, si brillamment colorée, est donc solidement implantée. Nous l'entendrons chaque année avec un nouveau

— Rien, fit Remo; nous avons pour voisin un original qui s'exerce au tir du revolver.

— Et il prend pour cible notre cloison!

M. de Valmeur s'indigne. Il ne conçoit pas que la police tolère pareil scandale; certainement qu'il se plaindra au propriétaire; est-ce que la cloison n'est pas très mince, et si la balle en traversant... Grand Dieu, le président pâlit à cette idée.

— Convenez que vous avez eu peur un brin? sourit Remo.

— Moi, je tremble encore!

— Vous ne devriez pas l'avouer, fit Remo malicieusement, noblesse oblige.

— C'est vrai, noblesse oblige! répète le pauvre homme d'un air accablé.

Bébé-rose vient de poser le doigt sur une plaie vive; la veille, le poète, en méditant sa métamorphose, s'est trouvé pris d'un scrupule. Gentilhomme, ce mot signifie courage, bonheur chatouilleux; et, malgré son désir de croire le contraire, M. Papillon sent, hélas! qu'il n'a rien d'un héros.

Vainement, toute la nuit, sa cervelle fouilla le passé pour y découvrir quelque action d'éclat. Il se souvint d'avoir, en 1874, rempli les fonctions d'adjudant dans la garde nationale;

plaisir, et M. Sureau pourrait même, avant la fin de la saison théâtrale, donner une seconde fois l'œuvre de Bizet sur notre scène, surtout si l'interprétation devait être ce qu'elle a été lundi dernier, c'est-à-dire irréprochable.

Je crois qu'il n'est guère possible de rencontrer une Carmen réunissant autant de qualités qu'en possède M^{lle} Pauline Rocher. Outre son organe pur, sa haute taille bien proportionnée et un visage des plus agréables, la charmante cantatrice chante avec une parfaite correction; elle a su donner au personnage fantaisique et léger de Carmen son véritable caractère, et les effets dramatiques qu'elle en a tirés étaient très puissants.

Ce qui n'a pas nu à la pièce, ce sont les ravissants costumes que nous a exhibés M^{me} Rocher. Au dernier acte, surtout, en jupe soie blanche avec grands bouquets brochés, son entrée a fait sensation. Enfin toute la soirée n'a été qu'une suite d'ovations pour la gracieuse artiste.

Les ovations n'ont pas été ménagées non plus à M^{me} Cheminade, qui a fait de Micaëla une si belle incarnation. Le duo du premier acte avec don José, morceau capital de l'œuvre de Bizet, a valu à notre première chanteuse les applaudissements les plus flatteurs.

M. Dutrey est un don José plein d'élan passionné. Sa voix chaude, étendue, possède la même pureté dans toutes les notes, et il nuance les moindres phrases avec un talent remarquable. M. Deruy a parfaitement chanté le rôle d'Escamillo; on lui a fait bisser son « Torreador en garde »; mais pourquoi chante-t-il à l'octave la fin de cette phrase: « Le cirque est plein du haut en bas »?

MM. Queulain, dans le rôle d'Inniga, ainsi que MM. Gréteaux et Vienne dans les rôles du Bancaire et du Remendado, ont été des plus convenables. De sincères félicitations à M^{me} Lelong et Detaille.

Le chœur des enfants, au premier acte, a été parfait. On a fait bisser ces jeunes scolaires. Tous les chœurs, du reste, ont été excellents.

Je ne parle que peu ou point de l'orchestre, car il devient fastidieux d'en faire des éloges, et les valeureux artistes qui le composent savent bien qu'ils ont toutes les sympathies des amateurs du théâtre de Saumur.

Lundi prochain, nous aurons la *Mascotte*. Cette opérette d'une folle gaieté sera pour la gentille M^{me} Gréteaux l'occasion d'un franc succès.

NEMO.

CONSEIL DE GUERRE

Le Conseil de guerre de Rennes vient de condamner à deux et trois mois de prison les réservistes territoriaux Tilly et Fauconnier pour abandon de postes pendant la dernière période d'exercices.

mais il manœuvrait à Paimbœuf, et les Prussiens autour de Paris. Dans sa carrière de magistrat, quelle terreur des lettres anonymes, des vengeances de plaideurs mal jugés!

Ah! si maintenant en cette vie mondaine qu'il va mener, quelque imprudence, un simple malentendu peut-être, le contraignaient d'accepter une affaire d'honneur! Rien que d'y songer, le pauvre gentilhomme grelotte sur place comme il grelotterait là-bas, par une blanche matinée de décembre, dans quelque clairière de Meudon, les yeux hypnotisés par les épées nues, tandis qu'à l'écart, roides sous leurs fourrures, les témoins disent.

Noblesse oblige! Ce mot tinte dans ses oreilles comme une menace ou comme un reproche. Il reste debout la tête baissée, rongé d'angoisses, puis soudain, avec un geste confidentiel:

— Écoutez, mon cher ami, murmure-t-il d'une voix lamentable, c'est vrai, je ne suis pas brave.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 17 janvier, *Le Roi d'Ys* et *Le Sourd ou l'Auberge pleine*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 janvier 1891.

La physionomie du marché ne s'est pas modifiée et la séance n'offre d'autre intérêt que la fermeté des cours. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.33; le 4 1/2 0/0 à 105.17.

On cote le Crédit Foncier 1,295. La Banque de Paris conserve toute son activité à 832. Le Crédit Lyonnais reste bien tenu à 836. Nous laissons la Banque d'Escompte en progrès à 561. Le Crédit Mobilier fait preuve de bonnes tendances à 426.25. La Société Générale est très ferme à 497.50. Les bénéfices de 1890, déduction faite des frais généraux, s'élèvent à 3,881,000 fr.

On traite aux environs de 250 fr. l'obligation des Chemins de fer de Liarès à Almería. La ligne, dotée d'une subvention de 31 millions du gouvernement espagnol, est la voie la plus courte de Madrid à la mer et met Oran à 48 heures de Paris.

L'obligation 5 0/0 du Jardin d'Acclimatation de Paris qui vient de détacher son coupon semestriel de 6.25 est demandée à 492, soit un revenu de 5 0/0. Le cours de 500 fr. sera prochainement atteint. Le Jardin d'Acclimatation de Paris a été fondé, on le sait, en 1859; ses obligations constituent un placement de premier ordre.

Bon courant de demandes sur les Chemins Portugais à 365. Ce qui, en tenant compte du coupon détaché, équivaut au cours de 380.

Les Chemins Économiques se négocient à 418.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 16 janvier, 12 h. 40.

M. Tampé, capitaine instructeur d'équitation à l'École de cavalerie, est désigné d'office pour remplir un emploi de capitaine en second au 20^e dragons.

Il est remplacé à l'École, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, par M. de Contades.

MARCHÉS

DOUE. — Marché du 12 janvier

Froment, l'hectolitre, de 77 kil. 1/2, 19 25. — Seigle, l'hect., 11 50 à 12 fr. — Orge, 11 50 à 12 fr. — Avoine, 9 fr. — Pommes de terre, doub.-déb., » 80 à » 90. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 60 à 70 fr. — Paille, 30 à 35 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Volailles, la couple, 3 50 à 4 50. — Œufs, la douz., 1 20 à 1 25. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25 à 1 30. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 110 à 120 fr. — Petits vins rouges (230 lit.), 70 fr.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 19 Janvier 1891

LA MASCOTTE

Opérette en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique d'AUDRAN.

Distribution. — Laurent XVII, MM. Vienne. — Pippo, Deruy. — Fritellini, Gréteaux. — Rocco, Allain. — Le sergent, Damestoy. — Matheo, Muller. — Bettina, Mmes Gréteaux. — Fiametta, Detaille. — Pages, seigneurs, gardes, paysans, paysannes.

L'apostolat par la Presse

D'APRÈS LA DERNIÈRE ENCYCLIQUE

R... (Vaucluse, le 25 octobre 1890.

Je ne saurais vous dire, Monseigneur, combien j'ai été heureux de vous témoigner, par ma souscription à votre *Dictionnaire des Dictionnaires*, mes sympathies les plus chaleureuses. Je touche à mes 80 ans; je ne pourrai donc pas profiter longtemps de la lecture de ce précieux ouvrage; mais je m'éteindrai avec la satisfaction d'avoir contribué, dans une faible mesure, il est vrai, à la propagation d'une œuvre appelée à faire tant de bien.

... Voilà avec quel élan on pratique en France l'apostolat par la presse, recommandé dans la dernière Encyclique de S. S. Léon XIII. Quant au *Dictionnaire des Dictionnaires*, cette véritable encyclopédie catholique, dressée en face de la libre-pensée, il est l'objet, chaque jour, des plus vives adhésions. Nous exhortons vivement ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait, à envoyer leurs souscriptions sans retard, afin de profiter des avantages exposés dans la circulaire que nous reproduisons plus loin avec le bulletin de souscription.

(Voir aux annonces.)

Une demande. — Médecins et malades se demandent souvent à quelle cause il faut attribuer l'efficacité des capsules Guyot. Cette efficacité est due à la qualité du goudron employé et aux soins

apportés à leur préparation. Aussi, recommandons-nous aux malades atteints de bronchites ou de rhumes de n'user que des capsules Guyot blanches, avec la signature Guyot sur chaque capsule. Exiger sur l'étiquette la signature Guyot en trois couleurs et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIERE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul., aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAUVAUD.

M. le Dr Ehraslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Certe (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Couleur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils continueront leur couleur naturelle si vous employez la *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{er}, la boîte, p^o 6 personnes... 0.85
— — — — — 3 personnes... 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes... 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes... 0.50
Asperges de 1^{re} qualité à la boîte... 1.30
— très grosses d'Argenteuil... 2.50
Jardinière, Macedoine Fonds d'artichauts, Tomates.
Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.
Baisse de prix: Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 47.

Suivant acte devant M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, du neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, Madame veuve BAUDOUIN, Mesdemoiselles BAUDOUIN et M. BAUDOUIN fils, demeurant à Saumur, rue du Puits-Neuf, n^o 3.

Ont vendu à M. et M^{me} EVANNO, pâtisseries-confiseurs, demeurant à Saumur, rue du Puits-Neuf, n^o 3.

Le Fonds de commerce de Pâtisserie et Confiserie exploité par les vendeurs à Saumur, rue du Puits-Neuf, n^o 3.

Pour avis d'usage,

LELIÈVRE.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

LIQUIDATION TALUCHET

Par jugement du 12 janvier 1891, M. Doussain a été maintenu liquidateur judiciaire définitif du sieur Taluchet, chapelier à Montreuil-Bellay.

MM. les créanciers sont invités à se réunir le mardi 20 courant, à 10 heures, au Palais de justice, pour assister à la séance de vérification des créances, et pour donner leur avis sur la vente du fonds de commerce.

(47) Le Greffier, COLLIN.

A VENDRE

1° FOIN, première qualité;
2° 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

A CÉDER DE SUITE

UN

Fonds de Chapellerie

Ensemble les Marchandises, Matériel, etc.

S'adresser : pour visiter, à M. TALUCHET, place du Marché, à Montreuil-Bellay, et, pour renseignements et offres d'achat, à M. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, 40, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (13)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

TAILLE DES ARBRES & entretien des Jardins

Victor MONTAUDON

Horticulteur-Fleuriste

Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR
Successeur de M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

ON DEMANDE pour Saumur et le département Voyageurs & Représentants

pour produits naturels et authentiques, nécessaires à l'alimentation, à l'hygiène publique et à l'agriculture.

Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPÔT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES

RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE & ENCYCLOPÉDIQUE

LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

(6 volumes grand in-4° à 3 colonnes de 1,300 pages)

Réception de tout l'ouvrage avant les versements
Versements échelonnés
Reconstitution complète du capital souscrit

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes: « Vient de paraître, le dernier volume du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra six volumes de 1,200 à 1,300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies, de nos jours, sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication) a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prêté un brillant succès, qui s'annonce et s'accroît, en effet, chaque jour. Il arrive ainsi que la *bonne œuvre* devient en même temps une *bonne affaire*. Les Imprimeries Réunies, auxquelles je me suis adressé à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente ordinaire de tous les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, voici l'ouvrage terminé. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire et vous les recevrez prochainement; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, pour être répartie entre deux mille souscripteurs. Vous serez donc remboursé en volumes avant d'avoir rien versé; de plus, vous recouvrirez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, pour rien, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai tout de suite plusieurs milliers de personnes d'élite associées à ma croisade, une armée de propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance puisque vous ne devez verser que du 15 avril au 15 janvier 1892, et qu'à ce moment, après avoir reçu depuis longtemps l'ouvrage, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On m'a fait remarquer qu'un grand nombre de personnes qui ont un budget modeste s'empresseraient de souscrire, si je leur facilitais le paiement par plusieurs versements échelonnés trimestriellement et correspondant aux époques des mandats et des coupons de rente, par exemple : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre 1891. Je me rends volontiers à cette juste observation, et j'adopte ces délais, ces termes de paiement et je modifie en conformité le libellé de la souscription.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTÉTÉ LÉON XIII,
Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du Dictionnaire des Dictionnaires.

P.-S. — Aux souscriptions excédant deux mille avant que l'émission soit close, je fais la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux DEUX PREMIERS MILLE, au moyen de la *Deuxième* moitié de mes droits d'auteur.

Il y a ainsi une *seconde* série de deux mille souscripteurs privilégiés. — D'ailleurs, les personnes qui préféreraient un autre mode de souscription, des conditions différentes, des arrangements particuliers, sont priées de m'adresser leurs propositions : elles recevront le meilleur accueil. Des avantages d'un autre genre sont accordés aux souscriptions ordinaires (non privilégiées), dont le nombre dépasse déjà deux mille, ce qui fait près de sept mille souscripteurs de divers genres.

Bulletin de Souscription

Je soussigné _____
demeurant _____

déclare souscrire _____
de 180 francs pour la publication intitulée : LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de M^r P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de M^r P. GUÉRIN, après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit : 45 fr. au 15 avril 1891; 45 fr. au 15 juillet; 45 fr. au 15 octobre, 45 fr. au 15 janvier 1892, après avoir reçu l'ouvrage complet.

Fait à _____ le _____ Signature : _____

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts et d'exemplaires de l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à M^r PAUL GUÉRIN, avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).

Indiquer aussi, bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 09, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,

AU PALAIS DES MARCHANDS
75-77, rue Baudrière, 75-77
ANGERS



Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'ameublement.

1° Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies;

- 2° Que la qualité des meubles est toujours garantie;
- 3° Qu'ils ont toujours les premiers contre-maîtres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage;
- 4° Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement;
- 5° Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.
Toiles cirées et Linoléum

La Pâte Dentifrice de Botot
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET AU DÉPÔT DE LA
VÉRITABLE EAU DE BOTOT
Seul Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS
17, Rue de la Paix, PARIS.
POUDRE DE BOTOT
EXIGER LA SIGNATURE

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUERINEAU
LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE
Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE	Liqueurs de marque
Marmande.....le litre 4.50	Guignolet Comber. le litre 2.35
Armagnac..... — 2.00	Liqueur Gallifet... — 4.50
Cognac..... — 2.50	Chartreuse jaune... — 6.60
— Boulestin... — 3.30	Bénédictine..... — 6.90
Fine-Champagne... — 4.00	Curacao Focking, le cruchon 8.25
RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE	Triple-sec Cointreau, — 4.75
Martinique.....le litre 2.00	Anisette Marie Brizard — 4.75
Sainte-Lucie..... — 2.50	Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b ^e
Jamaïque..... — 3.00	— Bourgneil 1887— 4.50 —
— très vieux.. — 4.00	— Champigny 1887— 2.00 —
Absinthe Pernod... le litre 4.00	Saumur-mousseux — 4.00 —
Amer Picon..... — 2.75	Champagne Moëtet Chan-
Vermouth Noilly exportation 2.50	don..... 3.75 —
Malaga, Madère, Frontignan 2.00	Grands Vins de Bourgogne et du
	Médoc, expéditions directes des
	châteaux.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,